

Contribution arts plastiques

Magaud Caroline académie de Caen, Karine Lespagnol académie de Toulouse, Mélanie Goossens académie de Grenoble.

Gestion du matériel et missions particulières,
à quand une véritable reconnaissance statutaire ?

L'enseignement des arts plastiques est fondé sur la pratique de l'élève. L'importance de la pratique, défendue par le SNES-FSU, a été réaffirmée dans les nouveaux programmes mais l'administration semble toujours ignorer ce que cela induit.

Faire pratiquer les élèves à chaque séance nécessite la gestion d'une salle de classe spécialisée avec du matériel à entretenir, à renouveler et à réapprovisionner. La salle doit donc être aménagée pertinemment pour permettre l'accès des élèves à l'autonomie dans la mise en œuvre de projets. Elle doit être suffisamment équipée en outils, matériels et matériaux (souvent périssables), documentation, outils numériques et informatiques...

Les enseignants ont toujours assuré cette mission (commandes, aménagement, gestion des stocks, entretien du matériel...) inhérente au bon déroulement des cours et à la mise en activité rapide des élèves.

Mais avec la mise en place de l'enseignement partagé d'histoire des arts et parfois sa coordination, le PEAC et maintenant l'EMI, l'EMC et les EPI, notre métier a évolué et la charge de travail s'est accentuée.

Nous nous trouvons face à un mille-feuilles très chronophage auquel s'ajoute des effectifs chargés et les contraintes d'un service partagé sur deux voire trois établissements (fréquents dans notre discipline).

Cette situation nous amène à constater qu'il devient impossible d'assumer pleinement et efficacement cette mission sans réduction du temps de service.

C'est pourquoi il est essentiel de défendre à nouveau les spécificités de la discipline et de faire enfin reconnaître la nécessité d'une décharge de service au même titre que celle attribuée aux disciplines qui ont droit à une heure dite "de vaisselle".

C. Vieaux, IGN d'arts plastiques, dans le document publié en juillet 2014 Conseils et préconisations pour l'aménagement des salles d'arts plastiques au collège, leur mobilier et leurs équipements* :

Dans une même séquence pédagogique, l'élève est très régulièrement susceptible de manipuler des matériaux parfois salissants, des documents, des appareils sophistiqués, d'agir individuellement ou collectivement. Il est par conséquent indispensable d'optimiser les conditions de travail, dans un souci constant de réussite de tous les élèves, quelles que soient leurs compétences et leurs situations personnelles.

*http://eduscol.education.fr/fileadmin/user_upload/arts/arts_plastiques/Documents_a_telecharger_actus/2014_Preconisationsamanegament_salle_arts_plastiques_au_college-juin_2014.pdf